

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Le Juge-Arbitre sera Louis Jean Longèpe (JAN) assisté de Bernard Thibert (JA3)
La compétition se déroulera à la Halle des Sports, rue Champollion à Montluçon.

Article 1 : Ce tournoi est international

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées et en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2022 / 2023 :

Pour les licenciés FFTT : tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation (licence compétition) et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Les dames sont admises dans les tableaux messieurs en tenant compte des points classement

-Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

-Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

-S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

-Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès à l'application FFTT

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Les classements pris en compte sont ceux de la deuxième phase

Pour les licenciés d'autres pays : tout document prouvant la licenciation, une carte d'identité. Le classement sera évalué suivant la grille de conversion ITTF accessible sur le site du tournoi.

Article 2 : les joueurs qualifiés pour une épreuve nationale ne peuvent participer. Les poussin(e)s non plus.

Article 3 : **Les engagements sont limités chaque jour à 3 tableaux par personne.** Tarif dégressif : inscription à 3 tableaux le même jour = - 2 €. Réduction accordée sans condition pour les joueurs et joueuses venant en train sur présentation de leur titre de transport. **Un joueur ne peut pas s'inscrire dans deux tableaux commençant à la même heure**

Article 4 : La dotation totale du tournoi est de plus de 11000 € (espèces et récompenses)

Article 5 : Les règlements de la FFTT s'appliquent. Le forfait des joueurs sera prononcé par le Juge-Arbitre. Les parties de tous les tableaux se joueront au meilleur des cinq manches.

Tout joueur absent à son premier tableau de la journée sera automatiquement considéré comme forfait à ses autres tableaux de la compétition sauf s'il prévient l'organisateur de son retard au plus tard 45 minutes avant le début de son tableau suivant.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu :
<https://www.fft.com/site/fft/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

Article 6 : Dans tous les tableaux les joueurs seront répartis dans des poules de 3 joueurs. Les deux premiers joueurs (**sauf dans le tableau K où les 3 joueurs sortiront de poules**) seront qualifiés pour le tableau à élimination directe qui suivra. Si le nombre d'inscrits dans un tableau n'est pas au moins égal à 16 (sauf pour les tableaux J et K), seuls les 4 premiers seront récompensés. Un joueur ou une joueuse ne sortant pas de poules ne sera pas récompensé(e). Dans le tableau J si le nombre de joueuses n'est pas au moins égal à 8 alors les récompenses seront divisées par 2

Le nombre d'inscrits par tableaux étant limité. L'ordre d'inscription sera retenu comme seul critère. Des mises à jour du nombre de places restantes par tableau se feront au fur et à mesure et les inscriptions seront closes quand le tableau sera complet. Pour les tableaux incomplets les inscriptions seront possibles sur place avant le tirage au sort sous réserves de ne pas dépasser 3 tableaux par jour et de ne pas disputer deux tableaux commençant à la même heure. Les organisateurs en accord avec le juge arbitre se réservent la possibilité de changer le nombre maximal d'inscrits de tableaux débutant à la même heure.

Article 7 : Il est interdit de fumer et de coller dans le gymnase, y compris dans les vestiaires et le hall d'entrée.

Article 8 : Les inscriptions seront prises à partir du 1 avril 2023 jusqu'au vendredi 09 juin 2023 à 18 h 00 pour les tableaux du samedi et jusqu'au samedi 10 juin 2023 à 18 h 00 pour les tableaux du dimanche sur le site : <https://montlucon.asptt.com/tournoi-international/>
Pour tout renseignement : 06 78 57 22 19 ou par mail xantoinemichard@gmail.com

Article 9 : Le tirage au sort sera effectué 15 minutes avant le début de chaque tableau à la halle des sports par le Juge-Arbitre du tournoi.

Article 10 : Le comité d'organisation, après accord du juge arbitre, se réserve à tout moment le droit de prendre la décision qu'imposerait un incident ou une contestation sur un point non prévu par le présent règlement. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.
Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Article 11 : "Les Président(e)s des clubs qualifiés à l'échelon régional du challenge des clubs formateurs (challenge Chantal et Gérard MASSET) peuvent s'opposer par écrit à l'inscription au tournoi de leurs joueuses et joueurs. Le cas échéant l'inscription sera remboursée"

Article 12 : Récompenses :

Samedi 10 juin 2023

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	< 2200	< 1900	< 1700	< 1500	< 1300	< 1100	< 900 pts	< 700 pts	< 600 pts	TC Dames
Nbre maxi	36	36	36	48	48	36	36	36	24	12
Tarifs	10 €	10 €	9 €	9 €	8 €	8 €	7 €	6 €	6 €	7 €
Début	13 h 45	12 h 15	9 h 45	15 h 15	8 h 30	12 h 15	13 h 45	9 h 45	8 h 30	18 h 15
1 ^{er}	260 €	200 €	170 €	130 €	100 €	65 €	32 €	30 €	30 €	120 €
2 ^{ème}	130 €	100 €	85 €	65 €	50 €	32 €	22 €	20 €	20 €	60 €
1/2 fin.	65 €	50 €	42 €	32 €	25 €	16 €	15 €	15 €	15 €	30 €
1/4 fin.	32 €	25 €	21 €	16 €	12 €	10 €	10 €	10 €	10 €	0 €
Total	648 €	500 €	423 €	323 €	248 €	169 €	124 €	120 €	120 €	240 €

Dimanche 11 juin 2023

	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
	élite ≥ 2000	< 2400	< 2000 pts	< 1800 pts	< 1600 pts	< 1400 pts	< 1200 pts	< 1000 pts	< 800 pts
Nbre maxi	20 + wilds cards	48	36	48	48	36	48	24	24
Tarifs	15 €	10 €	10 €	9 €	9 €	8 €	8 €	7 €	7 €
Début	15 h 00	9 h 15	11 h 30	13 h 15	8 h 00	11 h 30	15 h 00	8 h 00	9 h 15
1 ^{er}	1 600 €	400 €	250 €	190 €	150 €	120 €	80 €	50 €	30 €
2 ^{ème}	800 €	200 €	125 €	95 €	75 €	60 €	40 €	25 €	20 €
1/2 fin.	400 €	100 €	60 €	47 €	37 €	30 €	20 €	15 €	15 €
1/4 fin.	200 €	50 €	30 €	24 €	18 €	15 €	10 €	10 €	10 €
1/8 fin.	50 €								
Total	4 400 €	1 000 €	615 €	475 €	371 €	300 €	200 €	145 €	120 €



Parrain du tableau élite

Article 13 : les règles sanitaires en vigueur au moment du tournoi seront appliquées.

Article 14 : Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserves, du présent règlement.

